

La **Fédération québécoise des sports cyclistes (BMX)** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>	<b>ÉPREUVES</b>
Par âge	17 ans et moins	M+F	Course et/ou Épreuves Chronométrées et/ou Camp

**B) AFFILIATION**

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération.

## **II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012**

### **A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>	<b>ÉPREUVES</b>
11 à 13 ans	01/01/99 au 31/12/01	M+F	Épreuves chronométrées + Course + Relais

La licence FQSC est émise selon l'année de naissance donc un jeune participant de 10 ans en date de l'événement peut être éligible s'il aura 11 ans dans l'année en cours.

### **B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

#### **Athlètes**

**Maximum:** 4 athlètes \*  
2 athlètes 11 à 13 ans garçons  
2 athlètes 11 à 13 ans filles

\* Une délégation n'ayant pas deux athlètes du même sexe pourra compenser avec un athlète de l'autre sexe. Une autorisation par courriel doit être demandée à la FQSC pour modifier le nombre d'athlètes du même sexe. Toutefois, seuls les deux meilleurs résultats par sexe compteront pour le classement de la région lors de la Finale des Jeux du Québec.

#### **Entraîneur-accompagnateur**

Entraîneur 1 obligatoire  
Accompagnateur 1 maximum

### **C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS ET ACCOMPAGNATEURS**

Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra avoir suivi minimalement la formation « Habiletés et tactiques en BMX ».

Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en BMX, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences de la spécification pour les entraîneurs du vélo de montagne.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de la FQSC)

Coût: Avant le 15 juillet 2012 – plein montant  
Après le 15 juillet 2012 \* - 50% du tarif

\* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

Date limite: Aucune

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition identifiée sélection au calendrier de BMX de la Fédération des sports cyclistes (FQSC).  
Les modalités de sélection régionale devront être approuvées par la FQSC.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la sélection régionale.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

La région d'appartenance pour la participation à la Finale provinciale correspond au lieu de résidence permanente\* tel qu'apparaissant sur la licence en date :

1. du 1<sup>er</sup> juin pour ceux qui ont fait leur demande de licence avant cette date.
2. du moment de la demande de licence pour ceux qui la font après le 1<sup>er</sup> juin.

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera son lieu de résidence permanente, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences permanentes, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

←  
« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

➤ En ce qui concerne les sports d'été, le lieu d'appartenance sera applicable pour l'été 2011.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION LORS DE LA FINALE**

**Épreuves chronométrées**

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles pour intercaler les coureurs qui se présenteraient en retard à leur départ. Les coureurs effectuent deux fois le parcours, et on retient le meilleur temps de chaque coureur pour établir le classement.

**Course**

Au départ de la course, les coureurs sont alignés côte à côte sur une grille de départ. Chaque vague de départ est composée de 4 coureurs. Au signal, les coureurs s'élancent en même temps sur la piste, enchaînant les sauts sur des buttes en terre, des virages serrés et différentes sections à obstacles. Les participants doivent effectuer 3 vagues par épreuve afin de se qualifier pour l'épreuve principale, le nombre d'épreuves variant selon le nombre d'inscriptions.

**Relais par équipe**

Les équipes seront composées par région et compteront un maximum de 2 coureurs (obligatoirement 1 gars et 1 fille). Les régions pourront présenter deux équipes. Les athlètes qui n'auront pas d'équipe pourront agir à titre de substitut pour l'équipe de leur région. La séquence du relais sera déterminée par tirage au sort afin de déterminer si les filles ou les garçons débutent. Quatre régions prendront le départ à la fois pendant les qualifications, le tout par tirage au sort. Les meilleures équipes iront soit en quart de finale ou en demi-finale, le tout dépendamment du nombre d'équipes inscrites. Les relais s'effectuent de la façon suivante : la première vague de coureur (4) s'élance sur la piste en même temps. La deuxième vague s'élance, à un pied à terre, au moment où le premier athlète franchi la ligne d'arrivée.

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun surclassement

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale

**K) EXCLUSION**

Aucune

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 6

Médailles d'argent : 6

Médailles de bronze : 6

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles

Point attribué à la première position = 30

Nombre de point séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves en équipe

Point attribué à la première position = 30

Nombre de point séparant chaque position = 2